



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU VENDREDI 12 JUILLET 2024

Date de convocation
04/07/2024

Date d'affichage
04/07/2024

Nombre de Membres
- Afférents : 19 - En Exercice : 19 - Présents : 15 - Ayant pris part : 17

L'an deux mille vingt-quatre et vendredi douze juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HEMON HUET et M. Nicolas BORAUD MAZEL.

Excusés représentés : Mme Mélanie ROUX représentée par M. Jean-Pierre LESCURE et M. Raoul de RUS représenté par M. Nicolas BORAUD MAZEL.

Absents : Mme Pauline MARCOU et Mme Gaëlle POUSTOMIS.

M. Daniel CAMP a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2024- 43 : Modification du tableau des effectifs – création d'un grade d'Adjoint d'animation principal de 2^e classe suite à l'obtention de l'examen professionnel et création d'un grade de Rédacteur suite à la promotion interne

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifiée, relatif aux emplois permanents à temps non complet ;
- Vu le budget communal ;
- Vu la délibération du Conseil municipal du 27 juin 2016 modifiant le tableau des effectifs de la Commune de Montredon-Labessonnié ;
- Vu l'arrêté 168-2024 portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au grade de rédacteur par voie de promotion interne ;
- Vu l'attestation en date du 4 juillet 2024 à l'examen professionnel au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, :

- ACCEPTE la création d'un poste de rédacteur, (Catégorie B) à temps complet, à compter du 15 juillet 2024 ;
- ACCEPTE la création d'un poste d'Adjoint d'animation Principal de 2^{ème} Classe à temps complet, (Catégorie C), à compter du 15 juillet 2024 ;

- DIT que la rémunération et la durée de carrière de ces agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné ;
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire
Daniel CAMP



Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU VENDREDI 12 JUILLET 2024

Date de convocation
04/07/2024

Date d'affichage
04/07/2024

Nombre de Membres
- Afférents : 19 - En Exercice : 19 - Présents : 15 - Ayant pris part : 17

L'an deux mille vingt-quatre et vendredi douze juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HEMON HUET et M. Nicolas BORAUD MAZEL.

Excusés représentés : Mme Mélanie ROUX représentée par M. Jean-Pierre LESCURE et M. Raoul de RUS représenté par M. Nicolas BORAUD MAZEL.

Absents : Mme Pauline MARCOU et Mme Gaëlle POUSTOMIS.

M. Daniel CAMP a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2024- 44 : Société Carrières de Peyrebrune : approbation du plan de remise en état

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier avec accusé de réception émanant le SAS CARRIERES DE PEYREBRUNE adressé aux élus en amont de la séance. Il en rappelle les termes, « La SOCIETE DES CARRIERES DE PEYREBRUNE souhaite déposer une demande de modification des conditions d'exploitation et de remise en état de sa carrière à ciel ouvert de diabases et de schistes sur votre commune, sans prolongation de la durée d'exploitation. Ce projet découle notamment de la volonté de modifier le projet de réaménagement de la carrière au droit d'un secteur de 1,8 ha devant accueillir une future installation technique industrielle (ICPE).

Le projet de remise en état du site après son exploitation a donc été révisé dans l'objectif d'intégrer le site dans le paysage local avec ce nouveau secteur minéral à terme créé. L'ensemble des conditions de remise en état précédents sur le reste du site avec la création des milieux écologiques variés restent en vigueur. »

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le plan de remise en état des parcelles situées au lieu-dit « la Rouquié » sur le territoire communal et exploitées par les carrières Peyrebrune selon les éléments ci-joints.

Afin de s'assurer du bon déroulement du vote de ce point porté à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose que le scrutin se déroule à bulletin secret. Il invite le conseil à se prononcer sur sa proposition de voter à bulletin secret. Le conseil municipal, à la majorité (VOTANTS : 17 – POUR : 16 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 1 de Madame Héléna POLDERVAART), approuve le vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire invite ensuite le conseil municipal à émettre un avis sur le plan de remise en état des carrières Peyrebrune ci-joint. Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de répondre à la question : « Pour ou contre le plan de remise en état » ?

Le scrutin se déroule à bulletin secret, sous la présidence de Monsieur Jean MARTINEZ, doyen de l'Assemblée. Madame Aline COUTAREL, benjamine du Conseil municipal, est désignée assesseur. Monsieur Daniel CAMP est désigné secrétaire. Le scrutin fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de votants (enveloppes et bulletins sans enveloppe trouvés dans l'urne)	17
<i>I. Les bulletins et enveloppes nuls</i>	0
<i>II. Les bulletins blancs</i>	0
Nombre de suffrages exprimés (nombre de votants – I – II)	17
Majorité absolue	9

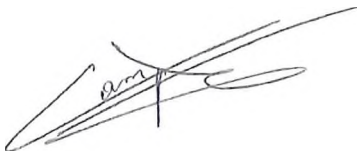
Nombre de suffrage obtenu par chacune des propositions :

Proposition	Chiffre	Lettres
POUR le plan de remise en état	6	Six
CONTRE le plan de remise en état	11	Onze

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, émet un avis défavorable sur plan de remise en état des carrières, proposé par la SAS PEYRBRUNE, suite à l'intégration de nouvelles parcelles.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire
Daniel CAMP



Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

